Bastia
CITÀ DI CULTURA

Polu Pulitiche Patrimuniale

DECISION
CONVENTION DE FINANCEMENT
PROJET DE RESTAURATION DU LIVRE D'ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE DE BASTIA DE 1662

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal N°2026-01-03-02 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de restauration du Livre d'archives de la Communauté de Bastia de 1662 détenu par la Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà ;

Considérant la possibilité pour la ville de Bastia de bénéficier d'une aide financière de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de son projet de restauration ;

Considérant qu'il convient donc de signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine afin d'ne définir les modalités;

DECIDE

Article 1 : de signer avec la Fondation du Patrimoine une convention de financement pour le projet de restauration du livre d'archives de la Communauté de Bastia datant de 1662. Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention jointe.

Article 2 : Monsieur Le Directeur général des services ou/et Monsieur le trésorier municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé électroniquement le 13/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.